

Réalisation

Evi Kassimidis et Sylvie Makela
chargées de communication,
poste partagé

Photos

Hugues Siegenthaler

Graphisme

Helen Tilbury

**Siège administratif
et centre de prestations**

Route de Chavannes 33
1007 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch
www.evam.ch

**Centre de formation,
Cellule d'orientation et
Groupe «Emploi»**

Route de Chavannes 33
1007 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09

**Foyers d'hébergement
spécialisés**

Accueil et socialisation

Ch. du Charmeur 8-10-12
1023 Crissier
Tél. 021 557 08 80
Fax 021 557 08 81

Rue de l'Industrie 11
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Ch. de l'Ecluse 3
1880 Bex
Tél. 024 557 22 80
Fax 021 557 22 81

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 557 47 70
Fax 021 557 47 71

**Antennes
administratives**

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord

Av. Haldimand 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 21 11
Fax 024 557 21 12

Secteur Est

Rue du Collège 26
1815 Clarens
Tél. 021 557 88 80
Fax 021 557 88 81

Secteur Ouest

Administration
Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 83/07
Fax 021 557 06 09

Antenne d'aide d'urgence

Av. d'Echallens 64
1004 Lausanne
Tél. 021 557 01 80
Fax 021 557 01 81

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

VERSION PDF

RAPPORT	
D'ACTIVITÉ	
MESSAGE	
DU DIRECTEUR	3
POINTS FORTS	4
MISSIONS	
ET ORGANISATION	5
SECRETARIAT	
GÉNÉRAL	6
HÉBERGEMENT	8
ENCADREMENT	10
ASSISTANCE	12
SECTEURS	14
RAPPORT FINANCIER	27
RAPPORT DE L'ORGANE	
DE RÉVISION	38

couleurs à voir...

MESSAGE DU DIRECTEUR

2013 a vu un inversement de tendance, après deux années d'augmentation soutenue du nombre de bénéficiaires à héberger, à encadrer et à assister. Le pic a été atteint en février avec 5139 personnes hébergées, suivi d'une légère diminution.

Cependant, l'arrivée d'un nombre considérable de requérants d'asile syriens, en novembre et en décembre, a remis devant nos yeux l'instabilité et les conflits du monde. Ces personnes nous rappellent la nécessité de faire preuve d'ouverture et de responsabilité et de préserver le statut de réfugié et l'asile pour prodiguer protection à celles et ceux qui fuient des persécutions dans leur pays d'origine.

Si la diminution du nombre de personnes à héberger a permis de fermer deux abris de protection civile, sept abris restent toujours en exploitation à la fin de l'année. L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a donc continué à chercher à augmenter les possibilités d'hébergement. Avec l'accord du Département de l'économie et du sport, son département de tutelle, l'établissement a acquis deux biens immobiliers à Prilly et à Lausanne; un immeuble immédiatement habitable et une parcelle sur laquelle sera érigée une nouvelle construction.

La mission de l'EVAM reste multiple et complexe. Si elle peut être accomplie avec conscience et professionnalisme, c'est grâce aux collaborateurs et collaboratrices qui s'investissent au quotidien auprès des migrants ou en arrière-plan. Des tâches faites d'efforts, de difficultés et de satisfactions - et parfois de contradictions.

Le rapport d'activité 2013 met à l'honneur quelques métiers de l'asile exercés au sein de l'EVAM, au travers du regard particulier de collaboratrices et collaborateurs. Ce sont ces femmes, ces hommes et tout le personnel de l'EVAM qui font la richesse de notre établissement. Je tiens ici à les féliciter et à les remercier.

Dans la mise en œuvre de la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile, l'EVAM met en place des collaborations avec des partenaires publiques et privés. Ces communes, institutions, bénévoles et entreprises contribuent aux résultats obtenus. Les échanges qui en émergent constituent un enrichissement concret pour l'EVAM dans l'accomplissement de son mandat.

Fiable et professionnel, l'EVAM continue à assumer ses tâches de service public dans un environnement de travail en constant changement. Notre action est possible uniquement grâce au soutien et à la confiance dont nous jouissons de la part des autorités cantonales, et je tiens ici à les remercier.

Erich Dürst, directeur de l'EVAM



POINTS FORTS

raccourcir texte
pour insérer graphique...

Fermeture des abris de protection civile de Lausanne (Coteau Fleuri) et de Gland

Sur les neuf abris de protection civile en exploitation au 1er janvier 2013, plus que sept sont encore en fonction en fin d'année. Constatant la diminution du nombre de personnes à loger, l'établissement décide de cesser l'exploitation de l'abri lausannois de Coteau-Fleuri, le 13 septembre 2013. Le 18 octobre 2013, l'abri de Gland ferme ses portes à son tour. Cela s'explique par la baisse du nombre de demandes d'asile depuis l'été 2013, combinée à la hausse des départs.

Une nouvelle antenne consacrée à l'aide d'urgence

Une antenne unique dédiée aux bénéficiaires de l'aide d'urgence est inaugurée le 2 avril 2013. Installée à l'avenue d'Echallens 64, la proximité avec les bureaux du Service la population simplifie la remise des prestations d'aide d'urgence et permet d'harmoniser le traitement des dossiers.

Quotidiennement, 80 personnes environ recourent au service de ce guichet unique. Un dialogue avec le voisinage couplé à un contrôle de l'affluence des bénéficiaires a permis d'apaiser les appréhensions au sein du quartier.

Transformation du foyer de Lausanne-Vennes pour accueillir des familles et une épicerie

Les places d'hébergement pour familles à l'aide d'urgence manquent. Ainsi, elles occupent des places prévues dans les foyers pour les nouveaux arrivants.

Hébergeant des hommes seuls à l'aide d'urgence, le foyer de Vennes est transformé afin d'accueillir également des familles. En particulier une épicerie est créée avec des denrées alimentaires et non-alimentaires. Chaque bénéficiaire du site dispose d'un crédit de consommation basé sur les normes d'assistance en vigueur. Ce mode remplace la distribution de barquettes de nourriture inadaptées aux enfants. Des cuisines collectives ont été installées ou réhabilitées afin que les bénéficiaires puissent

préparer leurs propres repas.

Le foyer de Bex renoue avec l'accueil de nouveaux requérants d'asile

Dès le 2 décembre 2013 et au terme de dix mois de travaux, le foyer EVAM de Bex accueille les migrants nouvellement attribués au canton de Vaud et pour lesquelles les places faisaient défaut.

Pour un encadrement plus intense des résidents, les assistants sociaux et collaborateurs administratifs de l'EVAM assurent une présence plus soutenue durant les jours ouvrables. Aussi, des cours de français et des modules pour sensibiliser les nouveaux arrivants au mode de vie suisse sont dispensés; ceci afin de les rendre plus autonome pour la suite de leur séjour. Cette organisation est similaire aux foyers d'accueil et socialisation de Crissier et de Sainte-Croix.

Un déménagement d'envergure sur le site lausannois de la route de Chavannes 33 et 37

A partir de l'automne 2013, l'EVAM centralise la majeure partie de ses services centraux, de ses activités administratives et de ses prestations de formation sur un seul site. Les déménagements se déroulent en cinq étapes et s'échelonnent entre fin 2013 et 2014.

Après quelques aménagements nécessaires, le siège administratif prend place dans ses nouveaux bureaux fin octobre 2013 à la route de Chavannes 37. Début décembre, le centre de prestations s'installe au 3ème étage de la route de Chavannes 33. En fin d'année, 141 collaborateurs étaient déjà réunis. Ces nouveaux espaces favorisent considérablement les synergies tout en permettant au personnel de jouir de meilleures conditions de travail.

La gestion du tri des déchets à 6 niveaux

Après de multiples tests et comparatifs, des postes de collecte pour le tri des déchets triés sont placés dans chaque foyer, dès le 5 août 2013. Un programme d'activité est organisé sur chaque site pour optimiser le tri. Ainsi, le verre, le PET, l'aluminium/fer blanc, le papier/carton, les piles, les lavures et les non-recyclables sont collectés et valorisés séparément. Tous les résidents en foyer d'accueil et socialisation ont suivi une sensibilisation. Le tri des déchets est un défi stimulant pour l'EVAM dont les bénéficiaires sont souvent peu coutumiers de cette pratique.

4

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES EN SUISSE ET ATTRIBUTIONS DE REQUÉRANTS AU CANTON DE VAUD



MISSIONS ET ORGANISATION

Missions

L'EVAM est l'institution chargée de mettre en œuvre l'assistance prévue par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006 et de dispenser l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Le canton de Vaud accueille 8,0% des demandeurs d'asile sortant des cinq centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération. L'EVAM doit héberger, encadrer et assister les personnes en procédure d'asile (livret N) et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) selon la LARA et les normes en vigueur dans le canton de Vaud.

La votation du 9 juin 2013 portant sur une révision partielle de la loi sur l'asile et plébiscitée par le peuple n'a, à ce jour, aucun impact direct sur l'EVAM. Certaines

mesures, issues du droit d'urgence, étaient déjà appliquées depuis l'automne 2012. Mentionnons l'impossibilité de déposer des demandes d'asile auprès des ambassades suisses à l'étranger ou encore la nouvelle disposition relative aux déserteurs et réfractaires. D'autres dispositions ont une répercussion indirecte sur l'EVAM ou comportent une mise en œuvre échelonnée dans le temps, à l'instar de l'accélération de la procédure d'asile, de l'augmentation de la capacité d'hébergement de l'Office fédéral des migrations (ODM) et de la création des centres pour récalcitrants.

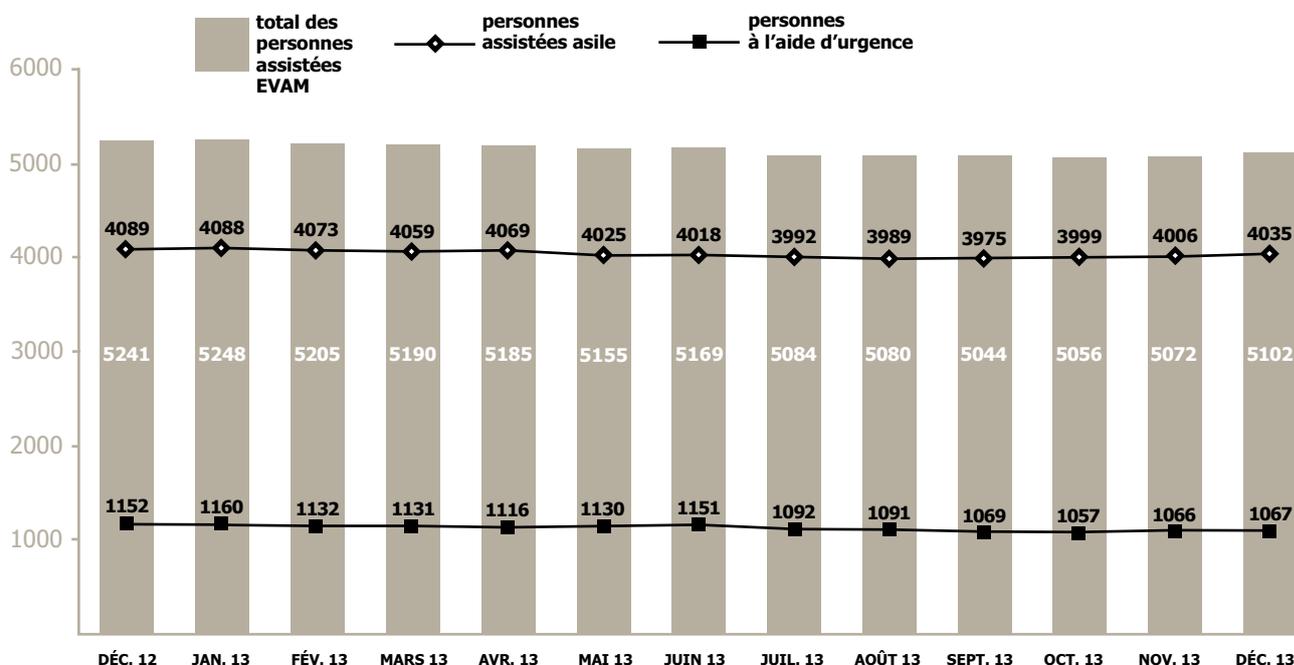
Chiffres et tendances

Au 31 décembre 2013, l'EVAM assistait 5102 migrants représentant 3223 groupes sociaux (familles), répartis selon les statuts suivants :

- 1821 requérants d'asile en procédure
- 2214 personnes admises à titre provisoire
- 1067 personnes à l'aide d'urgence

La population assistée par l'EVAM reste ainsi relativement stable par rapport à l'année précédente, puisqu'elle ne représente qu'une diminution d'environ 140 personnes sur l'ensemble de l'année. Dans une analyse plus fine, la baisse faible mais constante du nombre de personnes à assister est constatée jusqu'au mois de septembre. Le dernier trimestre affiche une hausse des demandes d'asile.

PERSONNES ASSISTÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



Ressources humaines

A fin décembre 2013, 384 personnes travaillent à l'EVAM, représentant 328,4 équivalents temps plein. En comparaison à 2012, si l'effectif a augmenté de 7 personnes, les équivalents temps plein montrent un léger fléchissement (333 à fin 2012). Constant en début d'année, le nombre de recrutements diminue à partir du mois de juin en raison de la stabilisation du nombre de bénéficiaires et la fermeture de deux abris de protection civile.

Une politique de recrutement prudente est adoptée dès début 2013. Certains postes ne sont pas repourvus immédiatement et certains engagements (29 sur 67) effectués avec des contrats à durée déterminée, ceci afin d'éviter les éventuels futurs licenciements. L'EVAM recourt aussi davantage à de la sous-traitance. Quelques postes de surveillants, d'intendants et d'assistants sociaux sont cependant supprimés. A chaque fois que cela est possible, des transferts vers une autre fonction à l'interne sont proposés, et quelques licenciements doivent être prononcés. Dans chaque situation, la délégation syndicale est informée et un accompagnement pour un repositionnement professionnel est proposé.

Une politique de gestion des ressources humaines à moyen terme est élaborée dans le courant de 2013. Les trois axes prioritaires seront mis en œuvre dès 2014 et portent principalement sur :

- le système global de rémunération, en référence au système en vigueur à l'Etat de Vaud ;
- un système cohérent de management des performances, de l'évolution professionnelle et des talents ;
- un concept institutionnel visant la sécurité, la santé et le bien-être des collaborateurs à leur place de travail, en accord avec les obligations légales.

Système d'informations

Trois solutions informatiques sont mises en production en 2013 en étroite collaboration avec les unités Hébergement et Assistance. Elles amènent sécurité des données, stabilité, fluidité du travail et ergonomie.

Des modules sont créés afin d'optimiser le placement des migrants et valider leur présence dans les foyers. Ils permettent également d'améliorer la gestion des travaux et interventions dans les appartements et de faciliter les nombreux états des lieux. Les intendants et les surveillants sont équipés de tablettes informatiques.

Afin d'augmenter l'efficacité de cette solution informatique, l'EVAM prend le parti de la numérisation. Grâce à un ensemble d'outils et de techniques appelés GED (Gestion électronique de documents), de nombreux documents sont

dématérialisés, gérés, classés.

Le second projet d'envergure vise à rationaliser le travail du personnel qui traite la commande d'assistance financière des bénéficiaires. Grâce à l'informatisation du formulaire, les collaborateurs de l'EVAM se connectent à un portail qui montre les différentes tâches à accomplir. Les documents justificatifs, fournis par les requérants, sont scannés aux guichets et enregistrés dans la GED.

Enfin, une solution intégrée de gestion des rendez-vous est mise en place en fin d'année pour remplacer le recours à un fichier Excel.

Soutien juridique

(Les chiffres comparatifs de 2012)

Sur l'ensemble des décisions rendues par l'EVAM en 2013, soit plus de 70'000, le nombre de contestations par les usagers reste stable, en comparaison des années précédentes : 396 oppositions (400) sont reçues, et 421 (378) traitées. Parmi ces dernières, 23% sont admises dans leur totalité ou partiellement, 63% sont rejetées et 14% sont déclarées irrecevables.

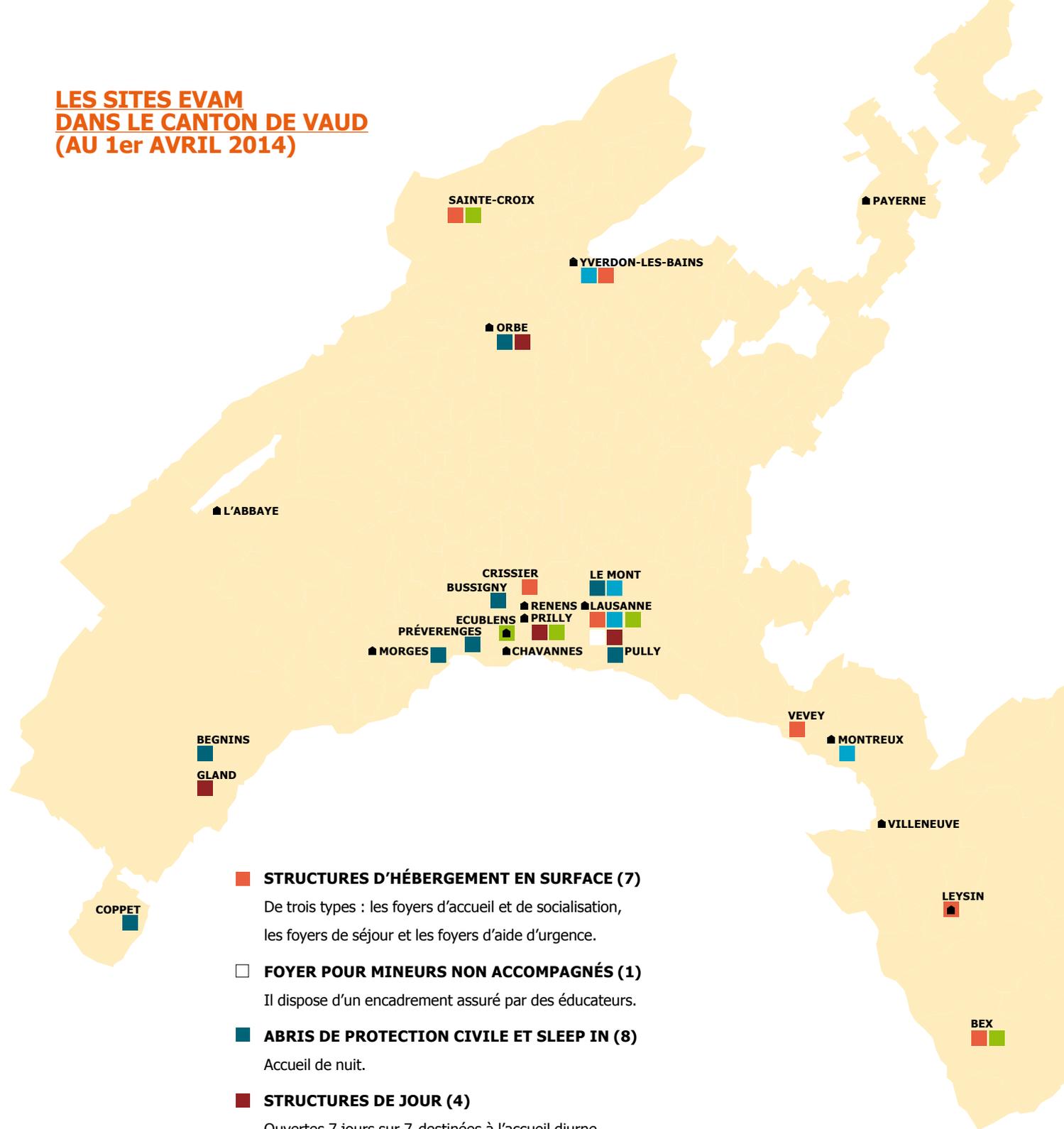
Insatisfaits de la décision rendue par l'EVAM, les bénéficiaires ont demandé dans 64 (72) cas un réexamen du dossier en recourant auprès du Département de l'économie et du sport ; 19 (26) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal et 6 personnes (1) ont recouru auprès de l'autorité judiciaire suprême de la Suisse.

Les incivilités commises par des personnes assistées par l'EVAM ont donné lieu en 2013 à 22 courriers, 988 avertissements et 176 décisions de sanction. Dans quelques cas, l'EVAM a actionné la justice. L'établissement a déposé 22 dénonciations (98), notamment pour menaces et violences contre fonctionnaires et 34 plaintes (76), essentiellement pour dommages à la propriété. La baisse significative des dénonciations pénales peut s'expliquer en partie par la diminution de la surpopulation dans les foyers qui réduit aussi les tensions.

De plus, l'EVAM a effectué 21 (11) dénonciations préfectorales, un chiffre à mettre en rapport aux 5102 personnes assistées par l'établissement.

LES SITES EVAM DANS LE CANTON DE VAUD (AU 1er AVRIL 2014)

7



■ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT EN SURFACE (7)

De trois types : les foyers d'accueil et de socialisation, les foyers de séjour et les foyers d'aide d'urgence.

□ FOYER POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (1)

Il dispose d'un encadrement assuré par des éducateurs.

■ ABRIS DE PROTECTION CIVILE ET SLEEP IN (8)

Accueil de nuit.

■ STRUCTURES DE JOUR (4)

Ouvertes 7 jours sur 7, destinées à l'accueil diurne des personnes logeant en abri de protection civile.

■ CENTRE DE FORMATION ET SES ANNEXES

Prestations proposées : cours de français, programmes d'occupation, bilans d'orientation et aide à la recherche d'emploi.

■ ADMINISTRATION

Ce terme regroupe le siège administratif, le centre de prestations, les antennes administratives réparties par secteurs, l'antenne dédiée à l'aide d'urgence ainsi qu'un dépôt de 1500 m².

■ PROPRIÉTÉS DE L'EVAM (25)

HÉBERGEMENT

Plus de la moitié des collaborateurs de l'EVAM réunis sous le même toit

La location de plus de 6000m² de bureaux et des travaux d'aménagement pour plus de 2 millions de francs a rendu possible la centralisation des activités administratives et de formation sur un seul site. Ce projet phare a occupé l'unité hébergement depuis le second semestre 2012. La recherche de surfaces importantes, à un prix abordable, dans un lieu facilement accessible aboutit à la route de Chavannes 33 et 37, à Lausanne. Après diverses négociations avec le bailleur, puis avec les autorités cantonales, après la planification architecturale et la demande de permis de construire, la première étape du déménagement en 5 phases et sur 11 mois s'est concrétisée en octobre 2013.

Les atouts prédominants du projet: offrir des surfaces suffisantes en lien avec les effectifs actuels du personnel et mettre à profit des synergies dans l'organisation des lieux d'accueil et de délivrance de prestations. Un tel rassemblement permet également de renforcer les échanges, de fluidifier la communication et les collaborations.

L'EVAM, propriétaire de deux nouveaux immeubles

Les recherches assidues de logements ont porté leurs fruits. En octobre, l'EVAM a acquis un petit immeuble situé à Fontadel 29, sur la commune de Prilly. La taille des douze appartements est en parfaite adéquation avec les besoins de l'établissement, soit huit logements de 3 pièces et quatre de 2 pièces. De plus, l'immeuble, en bon état, était quasiment vide lors de l'achat, excepté trois logements dont les baux ont été maintenus.

Propriété de l'Etat espagnol, l'immeuble à la rue du Chasseron 1, à Lausanne, a abrité une crèche, jusqu'en 2010. En 2012, l'EVAM a pris contact avec l'ambassade d'Espagne pour connaître ses intentions sur ce bâtiment inoccupé. Après une longue procédure de mise aux enchères, l'établissement est devenu acquéreur de ce bien en novembre 2013.

L'immeuble est actuellement occupé par des squatteurs. Aussi, un contact a été pris avec la Ville afin de trouver une solution à ce sujet. Un projet de densification de la parcelle est en cours impliquant la construction de volumes plus importants.

Le parc immobilier de l'EVAM comptait 25 objets en fin d'année, presque exclusivement des immeubles d'habitation.

Les logements font peau neuve: à Yverdon, avec la construction d'une extension, et à Prilly

Cette année a aussi été marquée par d'importants travaux de rénovations. A Yverdon, la poursuite du chantier des Uttins 11, entamé en 2012, a permis de rénover six appartements vétustes. A la faveur des travaux, un studio adapté aux personnes à mobilité réduite a été créé. Sur la même parcelle, un nouveau bâtiment a surgi du sol. Il abrite sept studios. Selon les normes d'hébergement de l'EVAM – deux personnes par pièce au maximum –, cette extension permet de loger jusqu'à 14 personnes supplémentaires.

Après Villeneuve (Narcisses 5), Payerne (Jomini 6), Yverdon (Faïencerie 5) et Morges (St-Jean 11), c'est la cinquième propriété de l'EVAM a bénéficié d'une rénovation totale.

2013 marque aussi le lancement de la rénovation complète de l'immeuble Chablais 37 à Prilly. Les travaux se poursuivent à ce jour.

Les transformations de foyers et de locaux administratifs

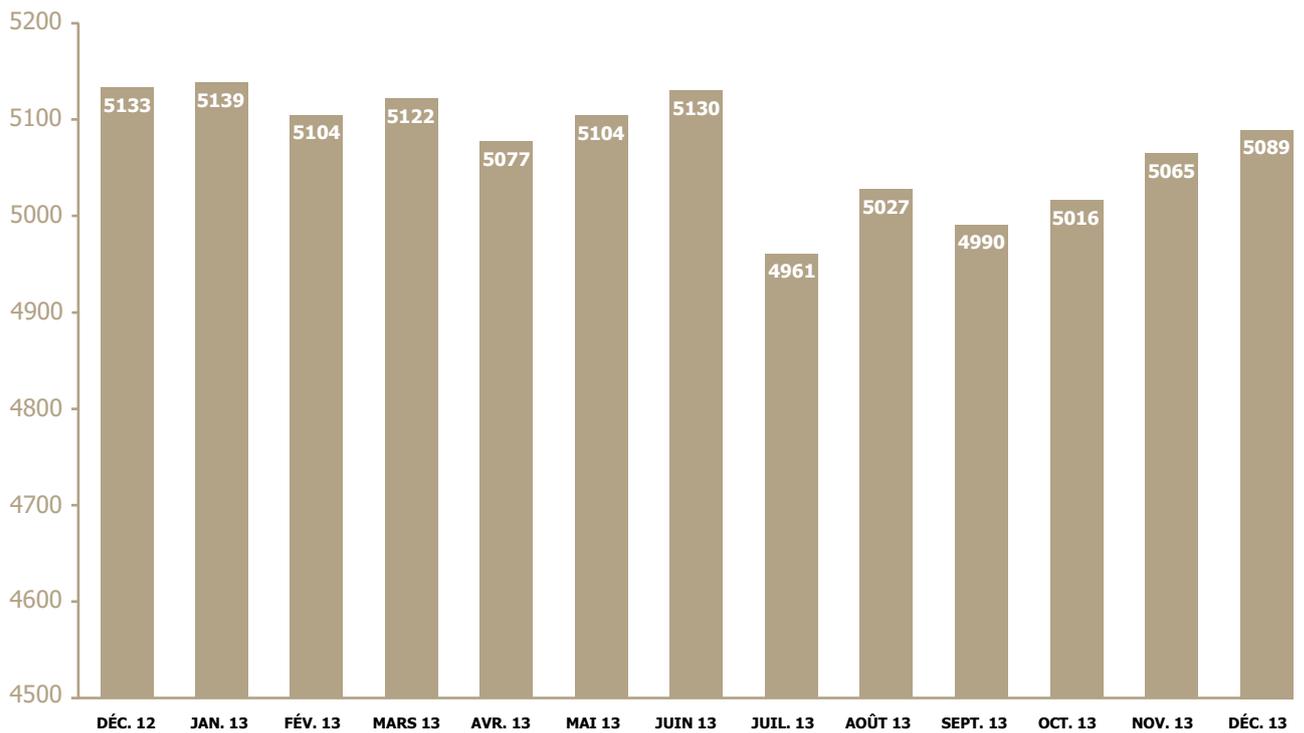
Au terme de 10 mois de transformations dans les parties administratives, le foyer de Bex a ouvert ses portes aux requérants d'asile nouvellement arrivés dans le canton.

Propriétaire de l'immeuble, l'Etat de Vaud a demandé à un bureau spécialisé en rénovations un bilan complet de la bâtisse deux fois centenaire. Il a mandaté par la suite l'EVAM afin de proposer les transformations nécessaires dans les parties administratives.

Sur la commune de Lausanne, à l'avenue d'Echallens 64, l'EVAM a aménagé un local commercial avec pignon sur rue en une antenne d'aide d'urgence.

Enfin, le foyer de Vennes a été transformé pour accueillir des familles déboutées.

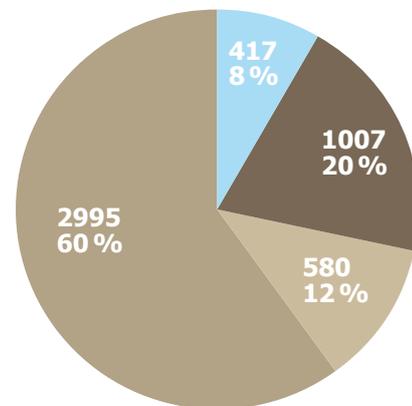
PERSONNES HÉBERGÉES PAR L'EVAM (VALEURS EN FIN DE MOIS)



9

TYPE D'HÉBERGEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

- 417** personnes logées en appartement EVAM (loué ou acheté)
- 1007** personnes logées en appartement privé
- 580** personnes logées en foyer
- 2995** personnes logées en abri de protection civile



TAUX D'OCCUPATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

HÉBERGEMENT	LIEUX	CAPACITÉ TOTALE EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE	OCCUPATION EFFECTIVE EN %
	Bex	165	171	103 %
COLLECTIF EN SURFACE	Crissier	316	381	120 %
	Lausanne-Chablais	43	44	102 %
	Lausanne mineurs non accompagnés	42	39	92 %
	Lausanne - Vennes	85	85	100 %
	Leysin	85	81	95 %
	Ste-Croix	120	123	102 %
	Vevey	65	63	96 %
ABRIS DE PROTECTION CIVILE*	7 abris dans le canton	366	348	95 %
SLEEP-IN	Morges	24	24	100 %
TOTAL		1311	1359	103 %

ENCADREMENT

L'accès aux formations internes et autres prestations

Pour soutenir la démarche d'autonomisation et d'intégration sociale et professionnelle des requérants, l'EVAM propose diverses prestations et notamment (entre parenthèses, chiffres pour 2012) :

- Initiation à la langue française : 1083 participants (1332)
- Cours de français et de culture générale : 314 participants (284) auxquels s'ajoutent 105 personnes (133) bénéficiaires du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR)
- Programmes de formation préprofessionnelle et d'occupation : 443 (493)
- Bilans d'orientation : 610 (478)
- Aide à la recherche d'emploi : 363 (373)

Des bilans d'aptitude et des cours adaptés

En 2013, un accent particulier a été porté sur l'orientation professionnelle des migrants. Afin de mieux cibler leurs potentiels et leurs projets, des bilans d'aptitude et d'intérêt adaptés aux populations de l'EVAM ont été élaborés.

L'enseignement du français a disposé également d'une nouvelle offre. Un cours semi-intensif comportant 10 heures hebdomadaires a été proposé aux migrants disposant d'une disponibilité partielle. En 2013, deux cours pour un total de 60 places ont pu être organisés.

Développer les compétences, favoriser la prise d'emploi

Concernant les mesures d'intégration, l'EVAM a reçu la validation du programme d'occupation préprofessionnel Techniques d'entretien par la Maison romande de la propreté, organisme placé sous l'égide du Centre patronal vaudois. Les migrants formés dans le nettoyage professionnel ont ainsi la possibilité de se présenter aux examens organisés par la Maison de la propreté.

Le programme d'occupation Lausanne Roule a pris de l'ampleur. L'introduction d'un volet sur le travail des métaux est venu compléter la formation à l'entretien, la réparation et la gestion informatique du prêt de vélos destinés aux bénéficiaires de l'EVAM.

Animation en institution : une riche collaboration avec l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP)

Un partenariat original entre l'EESP et l'EVAM a permis à une quinzaine de migrants logés à l'abri de protection civile d'Orbe d'exprimer visuellement et par le texte leur regard sur la Suisse. Le projet des quatre étudiantes en fin de formation s'est développé sur 4 mois à la structure de jour d'Orbe, à raison d'une intervention hebdomadaire. Il s'est achevé par une exposition des créations. Des échanges enri-

chissants, tant pour la pratique des animateurs de l'établissement que pour les étudiants qui ont découvert une facette de l'animation auprès de personnes majoritairement à l'aide d'urgence.

Les structures de jour réaménagent leur fonctionnement

A partir des pistes proposées par un groupe de réflexion, les prestations délivrées au sein des structures de jour se sont réorganisées dès le 1er août 2013. Une hausse constante de la fréquentation conjuguée avec la présence de personnes qui ne sont pas des bénéficiaires de l'EVAM a débouché sur une augmentation de la surveillance. D'abord temporaire, cette situation s'est pérennisée. Pour rester dans le cadre budgétaire tout en maintenant à peu de choses près les prestations et les postes d'animation, le fonctionnement des animateurs et de leurs horaires s'est réorganisé. Ils sont désormais épaulés par un surveillant tous les jours de la semaine pour assurer le contrôle d'accès et pour contribuer au maintien de l'ordre. Le dimanche, les structures de jours sont gérées par les surveillants seuls qui délivrent des prestations quelque peu réduites. Cette introduction de la surveillance dans les structures de jour a permis de canaliser les tensions et de réduire de façon conséquente le nombre d'incivilités.

L'expertise de la cuisine de l'EVAM au service de l'épicerie EVAM

Avec la production et la distribution de 3000 repas par semaine, soit 156'000 pour l'année, le programme d'occupation cuisine de l'EVAM a acquis une vaste expérience de la chaîne alimentaire ; des achats à la livraison en passant par le conditionnement des denrées, la connaissance du réseau de distribution, des besoins des migrants, de l'équilibre alimentaire et de la chaîne du froid, sans oublier la préparation des repas. C'est en s'appuyant sur ces compétences que la réalisation et l'exploitation de l'épicerie EVAM a pu se mettre en place dans des délais très brefs.

Les TUP se développent avec les communes partenaires

L'année 2013 a marqué une tendance au développement des travaux d'utilité publique (TUP) avec les communes déjà partenaires. Ce renforcement des liens témoigne entre autres de la confiance entre les parties ainsi que de la contribution visible et reconnue des migrants au bien-être de la collectivité. Il est d'autant plus réjouissant dans la mesure où bon nombre de ces communes accueillent sur leur territoire une structure de l'EVAM. Certaines de ces activités sont décrites dans la partie consacrée aux secteurs.



ANTHONY LOEW, SURVEILLANT

Foyer Ste-Agnès à Leysin, depuis 2010 à l'EVAM

Mes tâches : participer au maintien de l'ordre dans les foyers d'hébergement; y assurer la sécurité des personnes et des biens; repérer toute activité susceptible de porter atteinte aux personnes ou à l'établissement.

Mon lieu de travail est assez particulier. C'est une station de ski. Je ne suis pas comme mon père, moniteur de ski, mais surveillant EVAM à Leysin, depuis 4 ans.

L'hiver, l'accès reste difficile, mais quel plaisir de rouler sur une chaussée recouverte d'une épaisse couche de neige, encore vierge de toute trace, pour prendre mon poste à 5h50 du matin. En été, c'est un autre décor. Quand je termine ma journée de travail à 14 heures, la voie est libre. Sur ma moto, je serpente jusqu'en plaine, à Aigle. Sur cette route sinueuse, mon plaisir est intact. Au foyer, l'atmosphère est aussi différente; plus calme, plus posée.

Souvent, je me retrouve seul sur le site. Je dois m'adapter aux situations et agir rapidement face à des coupures électriques, urgences vitales, problèmes de colocations ou d'autorité parentale !

Le foyer s'est vidé depuis quelques temps de ses célibataires et l'ambiance y est plus familiale. Mais seuls ou en famille, les requérants ont besoin d'écoute. Je suis souvent le tampon de leurs doléances au système. Ces personnes ont souvent subi des traumatismes liés à ce qu'elles ont vu, fait et subi. Elles portent des blessures intérieures et se laissent aller dans l'absence de soins et de respect pour leur propre personne et de leur environnement. Dans ces situations, le rôle de tampon que je joue est perçu comme un affront et il m'est arrivé d'être pris à parti.

Le travail d'un surveillant s'éloigne de l'aspect rigide strictement lié à la sécurité. Mon rôle ne peut se limiter à une note de service qui reprend les « événements ». La sécurité en soi pose rarement problème. Les bénéficiaires se savent protégés. Ils ont davantage besoin d'être encadré. Le règlement et notre autorité sont garants du cadre. Pour les autres demandes qui sont de l'ordre du « non-événement », c'est notre conscience qui nous indique la bonne attitude. Un simple « Merci ! » en retour est suffisant.



ALAIN TRACHSEL, ANALYSTE-CONCEPTEUR

rte de Chavannes 37, Lausanne, depuis août 2010 à l'EVAM

Pour faciliter et optimiser les activités des collaborateurs, j'assure le développement de nouvelles applications informatiques et la maintenance de celles existantes.

Lorsque j'essaie de me représenter l'image qu'ont mes collègues de mon métier, en particulier ceux qui ne sont pas au service informatique, je vois un personnage caché derrière son écran d'ordinateur et une pile de dossiers qui le dépassent, prétextant être occupé dès qu'une personne entre dans son bureau pour ne pas avoir à lui parler.

En ce qui me concerne, voici une image plus juste : un analyste-concepteur reçoit les collaborateurs, écoute les demandes et problèmes pour tenter d'y répondre au mieux et au plus vite ! C'est une personne qui apporte de l'aide à ses collègues, qui veut partager les solutions informatiques les plus intéressantes. Les logiciels que nous fournissons, qu'ils soient achetés ou développés par nos soins, sont quasi exclusivement destinés à nos collègues.

En travaillant en équipe, nous avons pu apporter aux collaborateurs de l'unité Assistance un outil informatique de dernière génération facilitant la saisie des informations du bénéficiaire. Des données nécessaires pour établir, selon les normes et lois en vigueur, ce à quoi il peut prétendre. Dernièrement, nous avons réalisé une application pour la gestion des achats et des ventes des épiceries de foyer. Connectée à un autre logiciel, l'application permet le transfert automatique des données, évitant ainsi aux collègues le transfert manuel de ces informations dans un fichier Excel.

En tant qu'analyste-concepteur, je croise rarement les bénéficiaires, si ce n'est lorsque je me rends à une séance dans le nouveau siège de Chavannes 33. Mais, dans mon activité d'analyste-concepteur, je les rencontre souvent au fil des lignes de code que j'écris et des recherches à travers les données des migrants. Dans ce monde virtuel, je vois des champs de saisie comme le nom, le prénom, la date de naissance du bénéficiaire... Ceci me rappelle toujours que nous sommes tous identiques. Excepté que les bénéficiaires, eux, n'ont pas eu la formidable chance de naître en Suisse !

ASSISTANCE

Une seule adresse pour les prestations pour l'aide d'urgence

L'avenue d'Echallens 64 à Lausanne constitue, depuis avril 2013, le guichet unique pour accéder aux prestations d'aide d'urgence dans le canton. Cette antenne traite et délivre, sur un plan administratif, les prestations d'assistance, les bons de transports et la décision pour l'hébergement aux personnes dont la demande d'asile a été rejetée et qui doivent quitter le territoire suisse.

Les bénéficiaires à l'aide d'urgence étaient vus jusqu'alors soit dans leur lieu de vie pour les personnes logées en foyer ou en abri de protection civile, soit dans les antennes d'Yverdon, de Clarens ou de Lausanne, pour les personnes hébergées en appartement. Toutes, cependant, doivent se rendre d'abord au Service de la population pour demander l'aide d'urgence à chaque échéance de leur attestation. Le rapprochement géographique du SPOP et de l'antenne d'aide d'urgence doit permettre une simplification pour les bénéficiaires de leur parcours car, quel que soit le lieu d'hébergement, elle est l'unique antenne de référence.

Triple atout de la nouvelle « épicerie » EVAM : pour les bénéficiaires, pour l'Etat, pour l'EVAM

Sur le site du foyer de Vennes, une épicerie EVAM a ouvert son comptoir en avril. Une première! Ce projet a émergé dans le sillon de la recherche de solutions pour loger les familles à l'aide d'urgence. Accueillant déjà les hommes seuls à l'aide d'urgence, le foyer a été transformé avec un objectif double : héberger également des familles et permettre à tous les résidents de faire leur propre cuisine.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les prestations d'aide d'urgence sont, en principe, délivrées en nature. Les bénéficiaires disposent de 8 francs 50 par jour par personne (pour la nourriture et l'hygiène). Ce montant est crédité, pour la durée pour laquelle l'aide d'urgence a été octroyée, sur un compte exclusivement destiné aux achats au sein de l'épicerie interne. L'épicerie de l'EVAM répond à la volonté du législateur, tout en permettant aux bénéficiaires de choisir leurs denrées et produits et de les apprêter selon leurs goûts. Ce nouveau mode de fonctionnement induit également des économies. Le coût des denrées fournies via l'épicerie est plus bas que le coût de production de repas cuisinés.

65 000

documents traités
et saisis
par le fichier central
+ 24%
par rapport à 2012

4268

mutations
entrées et sorties en
assurance collective
- 34,4%

moyenne annuelle

5069

affiliés
+ 1,3%

11 320

factures médicales
+ 7%

27 672

rendez-vous pour
l'assistance et revenus
- 6%

65000

décomptes d'assistance
- 3%

SECTEURS

Ambassadeurs de l'EVAM dans leur secteur, coordinateurs des prestations qui y sont délivrées, les responsables de secteur gèrent le quotidien et représentent l'établissement sur le terrain. Vu de l'EVAM, le territoire vaudois est divisé en quatre parties.

Les quatre responsables de secteur s'attachent au maintien de bons rapports de voisinage et communiquent au sujet de l'établissement et de ses bénéficiaires. De nombreuses collaborations dont les bénévoles constituent un maillon précieux ont jalonné l'année 2013.

La gestion des incivilités fait aussi parties des tâches des responsables de secteur. Sur l'ensemble des sites de l'EVAM, 988 avertissements ont dû être prononcés, un nombre stable en comparaison avec 2012. A 176 reprises, une décision de sanctions a été notifiée. Dans 56 cas, il y a eu une suite pénale (voir également sous Secrétariat général, soutien juridique).

Cet aspect prenant de l'activité de l'EVAM ne doit pas occulter le travail considérable d'écoute, d'aide, de conseil, de suivi et de résolution des problèmes prodigué aux bénéficiaires par les responsables de secteur et le personnel de l'EVAM dans son ensemble.

La journée mondiale du réfugié pour favoriser la rencontre et l'échange

Une exposition de peintures et sculptures réalisées par des élèves du centre de formation EVAM a été présentée à l'antenne administrative d'Yverdon-les-Bains.

Réputée pour sa convivialité, la traditionnelle fête au foyer de Bex a réuni autour d'un gigantesque buffet, haut en couleurs et en musique, toutes les nationalités du site.

Le Cinéma Royal de Ste-Croix participe depuis de nombreuses années au dialogue entre migrants et habitants de la localité. Les bénévoles du café-contact, les résidents du foyer EVAM et le personnel ont vécu une soirée informative et culturelle dédiée à l'Afrique de l'Ouest. En point d'orgue, la projection du film « La Pirogue » du sénégalais Moussa Touré. Ce long métrage relate des histoires de migrants qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.

Les migrants s'engagent pour la collectivité

Un bon nombre de travaux utiles pour la communauté et de participations à des actions citoyennes ont été organisés par l'EVAM dans le canton de Vaud, en partenariat avec les communes. Les migrants qui souhaitent prendre part s'annoncent bénévolement. Cet engagement se fait à titre gracieux pour des manifestations ponctuelles. Les opérations « Coup de balai » organisées au printemps par les communes et les régions ont été une opportunité de jeter des ponts entre les migrants et la société d'accueil, autour du nettoyage de lieux de vie communs.

Pour les travaux d'utilité publique, les participants sont actifs à raison de 50 % et touchent une indemnité qui s'ajoute à leur budget d'assistance. Leurs frais de transport sont pris en charge par l'EVAM. En 2013, des migrants ont prêté main forte à onze communes : travaux de voiries, de viticulture, travaux forestiers et assainissement de pâturages et de rivières, montage de cantine, nettoyage, prise de photos, participation à l'animation d'une maison de quartier, à l'organisation d'un repas communautaire.

Partage de moments festifs et constructifs

Aux foyers d'accueil et socialisation de Ste-Croix et de Crissier, des journées spéciales ont à nouveau été organisées par l'équipe sociale et les migrants, en coordination avec le réseau bénévole. Parmi les thèmes traités, mentionnons l'égalité entre hommes et femmes ainsi que des visites de ferme, de musées, de sites culturels.

SECTEUR EST

Le foyer de Bex renoue avec l'accueil et la socialisation de nouveaux arrivants dans le canton au terme de dix mois de travaux dans les parties administratives. C'est en 1982 qu'il ouvre ses portes, peu après le foyer de Crissier qui est la structure la plus ancienne du canton. Le foyer accueille les nouveaux arrivants jusqu'à la réorganisation de l'EVAM en 2006 où des requérants en phase séjour y sont installés. En 2008, il est dédié à l'hébergement de familles et personnes « vulnérables » bénéficiaires de l'aide d'urgence. Devant la nécessité de trouver des places supplémentaires pour garantir les prestations de premier accueil aux requérants d'asile, l'EVAM a décidé de redéployer une phase accueil et socialisation dans ce secteur.

Dans l'Est vaudois, une collaboration plus intense s'est développée avec la Fondation de Nant. Avec une augmentation du nombre de situations médicales et de pathologies psychiatriques lourdes, les échanges entre l'EVAM et l'institut de Nant débouchent sur des solutions adaptées pour les patients migrants. Une attention particulière est portée à la sortie de la structure hospitalière et le retour à la structure d'hébergement de l'EVAM, de sorte que cette transition s'effectue de façon souple.

Dans ce secteur, les communes de Pully et Paudex ont proposés des travaux d'utilité publique en lien avec leur service de voirie. C'est aussi avec la Ville de Vevey que plusieurs activités destinées à un mieux-être communautaire sont mises en place. Des migrants contribuent au projet Vevey Plage et à l'entretien de cet espace de détente estival. Des bénéficiaires de l'EVAM intègrent l'équipe de la voirie durant la belle saison. Enfin, la Ville de Vevey donne l'opportunité à des requérants de participer à l'animation de la Maison de quartier Plan Dessous et notamment de son cybercafé.

SECTEUR OUEST

A la recherche de partenaires sur La Côte

La Côte est une région qui héberge peu de requérants d'asile. Contraint à recourir à des ouvertures d'abri de protection civile, l'établissement s'était tourné en 2012 vers les communes de Begnins, Coppet et Prévèrenges. Ces choix sont dictés par le souci d'une meilleure répartition des bénéficiaires de l'aide d'urgence et des demandeurs d'asile sur le canton. Le quatrième abri, situé sur la commune de Gland et opérationnel depuis mai 2011, a fermé en septembre.

Dans ce secteur en particulier, l'EVAM approche en 2013 plusieurs communes pour sonder toutes les possibilités d'élargir l'accueil de requérants sur leur territoire, qu'il s'agisse d'appartements, de maisons, ou de terrain à bâtir. A Nyon, cette démarche semble porter ses fruits. La Municipalité décide de mettre à la disposition de l'établissement un terrain communal sous forme de droit de superficie dans le quartier des Tines. L'EVAM propose de construire un bâtiment d'une trentaine de logements pour accueillir une population mixte, de couples, de familles et de personnes seules. Des riverains se mobilisent contre ce projet. Début 2014, la Municipalité de Nyon retire son préavis suite à un avis de droit qui laisse paraître douteux la possibilité de réaliser un bâtiment d'habitation EVAM sur la parcelle en question, sans modification de l'affectation de la parcelle.

L'EVAM poursuit le dialogue avec les communes et notamment celles de la Côte afin de trouver des solutions d'hébergement en surface. Dans l'intervalle, d'autres partenariats se consolident : les voiries de Vich, Gland, Arzier et Prangins intègrent dans leur équipe des migrants de l'EVAM pour des travaux utiles aux habitants de leur commune.

A Gland, la structure de jour favorise activités physiques et fêtes œcuméniques

Au début de l'été, une rencontre amicale s'est tenue entre le Football Club de Gland et des requérants d'asile très motivés. La Commune a offert le verre de l'amitié. Ce match représente une victoire contre la démobilité. Les migrants les plus déterminés ont réussi à se concentrer sur ce projet durant un mois, insufflant à leur quotidien un rythme souvent absent.

Le jeûne du mois du ramadan a pris fin le 9 août 2013 avec la grande fête de l'Aïd. La structure de jour de Gland a célébré ce moment de joie pour la communauté musulmane avec un imam, en y associant un aumônier catholique et un pasteur, deux bénévoles engagés dans ce secteur. Commune, voisins et bénévoles ont partagé avec les bénéficiaires le buffet réalisé avec l'aide de diverses contributions. En fin d'année, le même état d'esprit a inspiré la célébration de Noël.

En fin d'année, les migrants fréquentant la structure ont confectionné 120 cartes de vœux. Elles ont été distribuées aux prisonniers de La Croisée, à Orbe, qui souhaitent écrire à leurs proches. Les bénéficiaires de l'aide d'urgence ont accompagné chacune des cartes d'un message sur le thème de la liberté : Si leur avenir n'est pas en Suisse, ils sont cependant des hommes libres.

L'exploitation du Tulipier, à Morges, en mode sleep in se poursuit pour une durée indéterminée

L'état de Vaud a mis en 2013 l'EVAM au bénéfice d'un bail à durée indéterminée. Le Tulipier offre 24 lits pour un hébergement d'une nuit. Le matin, les portes ferment à 9h après le service du petit-déjeuner. Le soir, les personnes reçoivent sur place des repas chauds. Ce bâtiment permet d'accueillir pour une nuit des hommes seuls à l'aide d'urgence. Cette structure répond aussi à un besoin spécifique de certains bénéficiaires qui logent dans les structures EVAM de façon irrégulière.

SECTEUR LAUSANNE

La Ville de Lausanne joue un rôle actif à l'intégration de la population migrante

Durant 6 mois, les requérants d'asile participent à des travaux d'utilité publique. Ils ont notamment nettoyé forêts de la Ville, le mobilier urbain des parcs et participé au désherbage des plantes envahissantes.

Pour la première fois en 2013, le Festival de la Cité incorpore neuf migrants de l'EVAM dans son organisation. Durant les vingt premiers jours de juillet, ils ont rejoints le staff du Festival de la Cité Lausanne pour monter les scènes et les gradins qui accueillent artistes et spectateurs. Ce partenariat entre le festival et l'EVAM permet de mettre en contact migrants et population d'accueil dans un contexte festif et propice aux échanges.

Le partenariat avec Lausanne roule se poursuit qui propose un service de prêt et de réparation de vélos. 2013 a vu la création de la Maison du Vélo et l'EVAM participe activement à son animation.

Mentionnons encore un programme qui fonctionne avec succès depuis de nombreuses années. Ces personnes qui nettoient les bus des Transports publics lausannois et trient des déchets récoltés, ces sont des requérants d'asile.

Partenariats pour favoriser l'intégration

L'association Métis'Arte a renouvelé le camp de vacances créatif avec l'intégration en toile de fond. Une dizaine d'enfants du foyer de Crissier ont imaginé avec des enfants établis à Lausanne une pièce de théâtre ; l'unique représentation a eu lieu sous les yeux de tous les parents.

Les échanges réguliers avec l'Ecole Internationale de Lausanne se poursuivent. Des moments sportifs et récréatifs, des espaces de créativité et de partage sont proposés par les élèves de l'école privée aux enfants en procédure d'asile. Les jeunes de l'Ecole du Mont-sur-Lausanne ont organisé encore une collecte de fonds pour les enfants du foyer de Crissier. Ce montant servira à organiser une animation pour les familles du site.

Ouverture sur le quartier

En automne, la population lausannoise et en particulier les habitants du quartier des Boveresses étaient invités à pousser la porte de la structure de jour, embellie durant l'été par des créations de migrants. Ces espaces de dialogue permettent à chacun de se sentir reconnu dans son exis-

tence, en tant qu'être humain et dans sa particularité. Une journée qui crée des ponts, là où les gens n'imaginent parfois pas qu'il soit possible de se rencontrer.

SECTEUR NORD

EVAM, partenaire reconnu à Yverdon-les-Bains

Dans la commune yverdonnoise, l'EVAM est devenu un partenaire connu et reconnu. De nombreuses démarches participatives ont essaimé durant l'année 2013.

Des migrants s'investissent par exemple pour sécuriser en septembre la journée « Rue pour tous » qui fait la part belle à la mobilité douce dans les rues du centre d'Yverdon. Partenaire de la manifestation, l'EVAM prend sa place au sein du réseau associatif de la région.

Après l'inauguration d'une seconde fresque à Ste-Croix, l'association Embellimur a lancé un vaste projet de création de mobilier urbain en gare d'Yverdon. Douze sièges en béton armé ont été construits et recouverts de mosaïque par des personnes en phase de réinsertion sociale et des bénéficiaires de l'EVAM. D'avril à octobre, les participants ont mobilisé diverses compétences, renforcé leur autonomie et leur capacité à socialiser au profit d'une œuvre valorisante et à forte visibilité.

Afin de garder des traces de cette collaboration, un requérant d'asile a été recruté pour prendre des images des diverses étapes et avancées de cette démarche participative qui a transformé la gare yverdonnoise.

La préparation de la fête du quartier Pierre de Savoie a bénéficié du renfort de migrants pour la mise en place et la confection des plats. Cette contribution favorise les relations de voisinage entre les demandeurs d'asile et des habitants du quartier.

Au mois de décembre, depuis trois ans, des requérants d'asile prêtent main forte au niveau logistique aux organisateurs et association des Soupes d'ici et d'ailleurs.

Sainte-Croix, un foyer intégré à la région

Avec le soutien d'un groupe de bénévoles très actifs, le café-contact, le foyer de Sainte-Croix est bien implanté dans la localité et ses environs. Une palette d'animations, riche et variée, sont proposées tout au long de l'année. En fin d'année et comme l'année dernier, l'EVAM se joint au café contact pour l'action de Noël qui consiste à inviter les résidents de Sainte-Croix à ouvrir leur porte pour un repas à des requérants du foyer.

Les migrants du foyer sont aussi sollicités pour prêter main-forte à diverses manifestations : à la Fête du 1er août, pour le montage et démontage du Comptoir de Sainte-Croix, du stand de la Bibliothèque publique à l'occasion du marché d'été, etc.

Le Carnaval de Ste-Croix a également bénéficié de l'aide bénévole de migrants pour le montage et le démontage des structures. L'émission radiophonique Bille en tête de la Radio Suisse romande 1 a consacré un entretien à l'un des participants (lien sur www.evam.ch onglet Presse).

Au final, ce qui sous-tend tous ces partenariats, c'est la volonté de créer aux travers d'activités du lien entre des personnes d'ici et d'ailleurs qui ne se rencontreraient pas forcément. Et ceci, peu importe la durée de leur séjour en Suisse. C'est aussi cette vision-là que l'EVAM s'efforce de relayer auprès de la population, des autorités et des médias.



JACQUELINE BORNARDO

**Abri de protection civile de Begnins, intendante,
à l'EVAM depuis 2009**

L'accueil des migrants, la coordination de l'hébergement sur le site et la gestion de ses aspects techniques constituent l'essentiel de mes fonctions. Je gère les aspects techniques du site, avec la participation des migrants à certaines tâches.

C'est grâce à l'EVAM que j'ai appris que j'étais une personne libre, que j'avais beaucoup de chance de naître en Suisse ! Je me mets à la place des migrants avec empathie et non-jugement. Je fais de mon mieux pour leur donner un lieu de vie aussi agréable que possible. Un abri de protection civile n'offre pas les bonnes prédispositions. Hormis le lieu, la relation que l'on instaure contribue au cadre de vie. Alors j'apporte un soin particulier à la communication avec nos bénéficiaires. Et prend le temps de les écouter et de les rediriger en fonction de leur demande.

Je travaille en étroite collaboration avec divers métiers de l'EVAM: le placement, la surveillance, la cuisine, l'assistance sociale. Un bon fonctionnement passe aussi par les contacts avec les collègues de la structure qui accueille les migrants la journée, le coordinateur des travaux d'utilité publique, la responsable du secteur Ouest. Ces échanges d'informations permettent d'être réactif à chaque problématique, humaine ou technique.

Quand j'ai commencé ce métier, les bénéficiaires m'ont dit : « Cela n'ira pas ! Vous êtes une femme. » Effectivement, je travaille dans un univers quasi-exclusivement masculin. Dans les abris de protection civile, les bénéficiaires sont tous des hommes venus demander l'asile seuls. Mes collègues qui surveillent les abris sont aussi des hommes. Et parmi les intendants, je suis la seule femme.

Je ne sais pas si c'est plus facile pour moi. Ce que je constate, c'est que dans certaines cultures, je représente aussi la figure de la mère, de l'autorité familiale. Les bénéficiaires me témoignent du respect, comme je les respecte. Aujourd'hui, je suis Jacqueline l'intendante. Et je pense toujours à les remercier de leur comportement et de leur collaboration.

RAPPORT FINANCIER

Après deux ans de croissance ininterrompue, la population EVAM s'est stabilisée durant 2013. Sur les douze mois, la moyenne des bénéficiaires est restée plus élevée que lors de l'exercice précédent. Il en a résulté des prestations fournies et des coûts d'encadrement légèrement supérieurs à 2012. Par conséquent, un ajustement du financement cantonal de 3,8 millions a été nécessaire par rapport au subventionnement porté au budget et alloué par le Conseil d'Etat.

La remise en état du parc immobilier de l'EVAM s'est poursuivie. Des travaux de rénovations ont été effectués pour 6,7 millions, contre 7,4 millions l'année précédente. La cadence d'investissement a donc été maintenue. Afin d'assurer le financement de ces travaux, un nouvel emprunt garanti par l'Etat de CHF 5 millions a été contracté au mois de février. La garantie d'emprunt que le Canton a octroyé à l'EVAM en 2009 pour 17,5 millions est à présent entièrement consommée. Une nouvelle garantie allouée en 2012 pour un montant de CHF 3'073'000.- a permis de contracter en 2013 un emprunt d'un montant identique. Il a financé l'achat et la transformation d'un immeuble sis sur la commune de l'Abbaye ainsi que la conversion de deux hypothèques.

Afin de répondre au mieux à sa mission d'hébergement, l'établissement a pu se porter acquéreur de deux immeubles. Situés à Prilly et à Lausanne, ils ont été financés par le biais de prêts hypothécaires, gagés par d'autres immeubles de l'EVAM.

Depuis le 1er janvier 2012, le Canton de Vaud finance un amortissement à un taux de 2% sur la valeur du parc immobilier. Lors de l'audit des comptes 2012, l'organe de révision avait estimé que ce taux tablait sur une durée de vie des bâtiments trop longue, générant un déficit à long terme dans le renouvellement du parc immobilier de l'EVAM. Le Canton et l'établissement se sont mis d'accord sur un taux d'amortissement spécifique aux travaux à la plus-value : dorénavant, les coûts de rénovation se déprécient sur 20 ans et non plus sur 50 ans. Cette méthode de calcul a été appliquée rétroactivement à l'année 2012 et a généré un complément d'amortissement de CHF 110'041 comptabilisé sur le présent exercice.

L'amortissement budgété pour les immeubles a permis à l'EVAM de régler les parts contractuelles de ses emprunts. Le solde de liquidités généré par ce financement a servi à amortir la créance postposée vis-à-vis de l'Etat de Vaud. Au 31 décembre 2013, il en est résulté un remboursement de CHF 528'491,20 contre CHF 405'217,30 l'année précédente.

Avec une moyenne annuelle de la population EVAM plus élevée qu'en 2012, certains postes du compte d'exploitation ont présenté une augmentation, à l'instar des prestations d'assistance et des frais médicaux. Les coûts d'encadrement des bénéficiaires, tant dans les frais de surveillance que ceux du personnel, ont également été en hausse.

Des ajustements du financement cantonal ont été octroyés à l'EVAM pour couvrir les variations de la population assistée et hébergée. L'établissement n'a cependant pas été en mesure d'adapter ses structures d'hébergement aux nombres de bénéficiaires, d'où une sur-occupation des foyers et abris existants. Par conséquent, les suppléments de subvention n'ont pu être utilisés que partiellement. Cette économie constitue une grande partie de **l'excédent de recettes de l'exercice**.

Le résultat bénéficiaire de l'année 2013 s'élève à CHF 3'368'825,72. Il a permis de doter de CHF 278'306 le Fonds d'égalisation, qui s'élève à ce jour à CHF 6'023'511, correspondant à la dotation maximale autorisée par la LARA (5% de la subvention annuelle allouée). Le solde de l'excédent de recettes d'un montant de CHF 3'090'519,72 sera rattaché au Canton dès l'approbation des comptes de l'EVAM par le Conseil d'Etat.

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

En 2014, l'intégration sur le marché du travail des personnes au bénéfice d'une admission provisoire devient l'objectif stratégique prioritaire de l'EVAM.

Ces personnes resteront durablement en Suisse et sont autorisées à exercer une activité lucrative. Il est ainsi cohérent et dans l'intérêt de tous de favoriser et de soutenir leur intégration dans notre société par le travail. Ces migrants deviennent ainsi autonomes sur le plan financier, acquièrent une reconnaissance sociale importante, développent leur propres projets. Ils deviennent en somme acteurs de leur destin ! En parallèle, cette intégration diminue les charges financières et sociales des collectivités et de la société en général.

La poursuite de cet objectif ne nous fera pas perdre de vue que tous ne pourront pas s'intégrer par le travail, en raison de leur âge, de leur santé, de leur parcours, de leur statut. L'EVAM a aussi une importante mission d'accompagnement social à accomplir à l'égard de ces personnes, qu'elles soient appelées à rester en Suisse ou non.

Avec près de 300 personnes logées en abris de protection civile, la question de l'hébergement reste un défi important. En 2014, l'EVAM lance pour la première fois un concours d'architecture pour la construction d'un foyer sur une parcelle récemment acquise à Lausanne. Suite à l'entrée en vigueur du plan d'affectation cantonal concernant une parcelle à Ecublens, le feu est au vert pour la suite du projet de construction temporaire. L'EVAM pourra ainsi créer des places d'hébergement supplémentaires, contribuant à l'atteinte de l'objectif numéro 1 que le Conseil d'Etat s'est fixé dans le cadre du programme de législature.

La Confédération a lancé un ambitieux projet de restructuration du domaine de l'asile. A terme, les changements prévus auront certainement un impact sur l'EVAM. Celui-ci ne se fera cependant pas encore sentir en 2014.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Produits	Exercice 2013	Exercice 2012
Financement cantonal	120'470'223.03	114'904'105.23
Produits d'hébergement	6'207'658.76	6'269'265.91
Produits des frais médicaux	737'997.40	761'201.75
Autres produits - facturations diverses	1'079'549.90	1'154'515.70
Revenus des requérants	3'427'931.55	3'106'594.50
Produits divers	30'051.53	35'286.57
Total des produits	131'953'412.17	126'230'969.66

Charges

Charges d'assistance	22'613'975.24	21'942'096.83
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	27'614'323.43	27'603'855.55
Electricité des appartements, foyers et locaux	1'755'435.98	1'810'136.96
Frais médicaux (y. c. honoraires courtier)	25'233'961.12	23'890'568.43
Charges du personnel	33'553'155.07	30'091'142.12
Frais de surveillance	8'627'154.59	7'823'337.83
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	1'682'164.17	1'515'939.76
Frais de véhicules	191'899.29	209'856.02
Assurances et taxes	305'712.35	301'735.75
Développements et exploitation de l'informatique	2'391'828.19	2'775'914.02
Honoraires de tiers	135'985.90	429'697.30
Frais de télécommunications	166'516.40	154'015.95
Frais divers d'administration	386'814.34	395'077.49
Pertes sur débiteurs	349'230.40	271'748.89
Intérêts et frais bancaires	488'798.45	452'319.35
Amortissements des immobilisations	2'398'966.18	1'568'253.08
Attribution au Ducreire	600'000.00	150'000.00
Dissolution provision remise en état abri + SJ Nyon	-44'397.50	-27'069.30
Dissolution du Fonds de régulation loyers Chablais 49	-460.00	-386.00
Total des charges	128'451'063.60	121'358'240.03

Résultat net d'exploitation	3'502'348.57	4'872'729.63
------------------------------------	---------------------	---------------------

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net d'exploitation	3'502'348.57	4'872'729.63
Charges extraordinaires	381.30	258.45
Charges exercices antérieurs	557.95	0.00
Total des charges hors exploitation	939.25	258.45
Attributions aux provisions et réserves	270'500.00	228'000.00
Total des attributions aux provisions et réserves	270'500.00	228'000.00
Produits extraordinaires	40'930.35	10'237.45
Produits exercices antérieurs	86'065.35	96'618.25
Produits s/ventes d'immeubles	0.00	450'467.25
Total des produits hors exploitation	126'995.70	557'322.95
Dissolutions des provisions et réserves	10'920.70	17'612.50
Total des dissolutions des provisions et réserves	10'920.70	17'612.50
Résultat de l'exercice (excédent de recettes)	3'368'825.72	5'219'406.63

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Actif	Exercice 2013	Exercice 2012
Actifs circulants		
Liquidités	1'124'618.89	6'572'117.49
Caisses	53'205.30	50'724.20
Compte de chèques postaux	129'171.44	118'776.44
Banques	942'242.15	6'402'616.85
Transitoires	30'381'699.93	29'654'827.91
Assistance versée d'avance	1'238'322.45	1'196'764.00
Actifs transitoires divers	312'272.11	221'249.76
Actifs transitoires Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	28'831'105.37	28'236'814.15
Actifs réalisables à moyen terme (annexe pt 7.1)	1'160'717.65	1'741'801.60
Débiteurs	3'879'221.13	
Dueroire	<u>-3'600'000.00</u>	279'221.13
Débiteurs divers	181'934.12	173'674.24
Compte-courant HPR	699'562.40	1'402'457.91
Actifs immobilisés		
Immobilisations (annexe pt 6)	48'794'603.72	35'284'996.45
Mobilier de bureau	935'241.13	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	<u>-702'734.45</u>	232'506.68
Matériel et outillage	192'883.50	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	<u>-146'274.82</u>	46'608.68
Véhicules	1'108'404.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	<u>-965'734.55</u>	142'670.40
Matériel informatique	725'113.35	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	<u>-464'802.67</u>	260'310.68
Infrastructures	3'762'752.68	
Fonds d'amortissement des infrastructures	<u>-1'869'067.65</u>	1'893'685.03
Immeubles (annexe pts 3, 4 et 5)	47'990'336.25	
Fonds d'amortissement des immeubles	<u>-1'771'514.00</u>	46'218'822.25
TOTAL DE L'ACTIF	81'461'640.19	73'253'743.45

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Passif	Exercice 2013	Exercice 2012
Fonds étrangers		
Dettes à court terme	33'399'582.16	38'085'588.49
Compte-courant Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	27'426'307.66	31'384'272.14
Créanciers - Divers	5'587'127.73	6'346'305.33
Créanciers - Employeurs & Caisse de compensation	386'146.77	355'011.02
Transitoires (annexe pt 7.2)	1'046'418.01	580'482.58
Passifs transitoires divers	808'322.66	398'813.18
Passifs transitoires service du personnel	238'095.35	181'669.40
Dettes à moyen et long terme	35'819'564.30	23'021'366.55
Emprunts hypothécaires et autres	9'661'591.10	4'180'445.35
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe pt 10)	20'287'036.95	12'441'493.75
Créance postposée de l'Etat de Vaud (annexe pt 7.4)	5'870'936.25	6'399'427.45
Provisions	2'082'045.00	1'872'774.20
PPE - Fonds de rénovations	59'118.00	64'569.00
Divers risques (annexe pt 7.3)	2'022'927.00	1'808'205.20
Fonds propres	9'114'030.72	9'693'531.63
Fonds d'égalisation (annexe pt 12)	5'745'205.00	4'474'125.00
Excédent de recettes (annexe pt 11)	3'368'825.72	5'219'406.63
TOTAL DU PASSIF	81'461'640.19	73'253'743.45

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

	Exercice 2013	Exercice 2012		
1 Présentation des comptes				
<p>Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2012 et sont conformes au Règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat le 17 mars 2010.</p> <p>Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.</p>				
2 Cautionnements				
Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyers nets	5'051'958.96	3'813'212.46		
3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement				
3.1 Les immeubles de l'établissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants :	11'129'589.10	5'565'435.80		
3.2 Banque cantonale vaudoise, emprunts de CHF : (gagés 6 cédules hypothécaires d'un montant total de CHF 8'000'000.00)	7'300'000.00	1'691'202.25		
3.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	14'318'675.20	8'631'919.53		
3.4 Etat de Vaud (Emprunt ODM pour Chablais 49) de CHF : aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt (1 cédule libre de gage de CHF 1'500'000.00)	2'361'591.10	2'489'243.10		
3.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'913'000.00		
3.6 92 cédules libres de gage : CHF 21'117'400.00				
3.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	31'758'661.05	23'203'568.25		
4 Valeur d'assurance incendie				
4.1 Immeubles de l'établissement (indice 120 en 2013 et 2012)	69'633'094.00	60'965'037.00		
4.2 Mobilier et matériel de l'établissement	4'621'100.00	4'621'100.00		
4.3 Mobilier et effets personnels des requérants	15'441'900.00	15'441'900.00		
5 Immeubles				
<p>Ajustement de valeurs des immeubles</p> <p>Au 31 décembre 2013, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés ainsi que de l'acquisition de deux immeubles sis à Fontadel 29 à Prilly et Chasseron 1 à Lausanne.</p>				
Immeubles	Transferts RF	Valeur au bilan 31.12.2012	Achat/Vente Rénovations	Valeur au bilan 31.12.2013
Ecublens, Epenex 8	08.10.99	859'000.00	180'471.20	1'039'471.20
Chavannes, Centrale 6	31.03.99	692'000.00	0.00	692'000.00
Prilly, Chablais 37	17.07.98	1'528'341.70	2'356'859.90	3'885'201.60
Prilly, Fontadel 6	03.04.98	891'000.00	0.00	891'000.00
Prilly, Rapille 4	17.02.97	2'077'000.00	0.00	2'077'000.00
Morges, St-Jean 11	11.02.98	1'240'551.40	25'957.20	1'266'508.60

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

5 Immeubles (suite)

Immeubles	Transferts RF	Valeur au bilan 31.12.2012	Achat/Vente Rénovations	Valeur au bilan 31.12.2013
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.98	2'584'000.00	0.00	2'584'000.00
Lausanne, Chablais 49	16.08.00	1'913'000.00	0.00	1'913'000.00
Lausanne, Renens 6	23.09.99	1'217'000.00	0.00	1'217'000.00
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.95	6'047'919.53	1'079'246.42	7'127'165.95
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.99	2'038'000.00	0.00	2'038'000.00
Payerne, Jomini 6	28.01.99	1'095'000.00	0.00	1'095'000.00
Payerne, Tuilière 2-4	26.03.99	252'000.00	0.00	252'000.00
Montreux, Baye 5	07.05.99	415'563.00	0.00	415'563.00
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.98	1'503'000.00	0.00	1'503'000.00
Yverdon, Faïencerie 5	31.07.98	3'550'014.25	-37'505.00	3'512'509.25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.98	812'000.00	0.00	812'000.00
Yverdon, Montagny 27	24.07.97	1'395'000.00	0.00	1'395'000.00
Orbe, Moulinets 15	24.01.00	282'000.00	0.00	282'000.00
Yverdon, Uttins 11	24.07.97	899'670.75	2'004'781.25	2'904'452.00
Renens, Bugnon 42	24.07.95	1'383'000.00	0.00	1'383'000.00
Leysin, Sainte-Agnès	22.08.11	284'286.35	468'888.75	753'175.10
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.12	789'140.80	651'008.75	1'440'149.55
Prilly, Fontadel 29	03.10.13	0.00	3'417'140.00	3'417'140.00
Lausanne, Chasseron 1	15.11.13	0.00	4'095'000.00	4'095'000.00
		33'748'487.78	14'241'848.47	47'990'336.25

25

6 Règles et durées d'amortissements des immobilisations	Méthode	Durée
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Infrastructures	Linéaire	5 ans
Immeubles		
Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012 : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice en cours)	Linéaire	50 ans
Pour les travaux de rénovations à plus-value : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice en cours)	Linéaire	20 ans

La méthode d'amortissement des immeubles a été revue en 2013. Après validation du SAGEFI et du SPOP, la durée d'amortissement pour les travaux de rénovations est fixée à 20 ans au lieu de 50 ans, ceci toujours de façon linéaire. Cette modification est appliquée de manière rétroactive à l'exercice 2012 et génère un complément d'amortissement de CHF 110'041.- sur l'exercice 2013. Le changement de méthode amène une charge de CHF 1'069'865.- qui engendre un dépassement de CHF 186'265.- par rapport au budget initial 2013 de CHF 883'600.-.

Des corrections de valeurs ont été apportées à 3 postes d'immobilisations (matériel informatique, mobilier et outillage) concernant des objets totalement amortis que l'établissement ne possède plus. Ces ajustements n'ont donc eu aucun impact sur les valeurs nettes présentées au Bilan.

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

	Exercice 2013	Exercice 2012
7 Autres indications		
7.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	3'042'823.81	2'502'314.60
Créances dues pour des prestations délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	345'441.25	416'810.20
Autres débiteurs	490'956.07	246'544.65
Valeur brute des débiteurs	3'879'221.13	3'165'669.45
. /. Du croire	-3'600'000.00	-3'000'000.00
Valeur nette des débiteurs au 31.12.2013	279'221.13	165'669.45
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	59'118.00	64'569.00
Impôt anticipé à récupérer	599.49	721.00
Caisse de compensation	19'764.00	21'546.60
Diverses créances	102'452.63	86'837.64
Compte-courant HPR	699'562.40	1'402'457.91
Total des actifs réalisables à court terme	1'161'223.45	1'741'801.60
La valeur brute des débiteurs au 31 décembre 2013 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.		
La valeur nette quant à elle permet de prendre en considération, au moyen du Du croire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.		
7.2 Passifs transitoires		
Passifs transitoires divers	808'322.66	398'813.18
Passifs transitoires service du personnel	238'095.35	181'669.40
	1'046'418.01	580'482.58
7.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des structures louées par l'établissement	1'868'500.00	1'653'318.20
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	150'000.00	150'000.00
Fonds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	4'427.00	4'887.00
Total selon bilan	2'022'927.00	1'808'205.20

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions qui ont été fixées au 31 décembre 2013 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

ANNEXE AUX COMPTES en francs suisses

	Exercice 2013	Exercice 2012
7.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant en faveur de l'Etat de Vaud	-27'426'307.66	-31'384'272.14
Actifs transitoires Etat de Vaud (comprenant le remboursement de la créance postposée pour un montant de CHF 528'491.20 ¹)	28'831'105.37	28'236'814.15
Solde net en faveur de l'EVAM / l'Etat de Vaud	1'404'797.71	-3'147'457.99
Créance postposée de l'Etat de Vaud ¹	-5'870'936.25	-6'399'427.45
Total en faveur de l'Etat de Vaud	-4'466'138.54	-9'546'885.44

¹ Depuis le 01.01.2012, l'Etat finance un amortissement (cf point n°6) sur les immeubles EVAM en vue de rembourser les emprunts contractés pour la rénovation du parc immobilier. Le différentiel de cash-flow entre l'amortissement budgété des immeubles de CHF 883'600.- et la somme des amortissements annuels des emprunts contractés et payés par l'EVAM de CHF 355'108.80, sert à rembourser la créance postposée due à l'Etat de Vaud. Au 31.12.2013, un amortissement de CHF 528'491.20 figure dans les comptes (CHF 405'217.30 en 2012).

8 Engagements hors bilan

Pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2013

9 Engagements envers l'institution de prévoyance

Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	7'494.20	637.15
--	----------	--------

10 Emprunts garantis par l'Etat

CPEV (avance à terme fixe avec échéance au 31 mai 2015)	5'000'000.00	5'000'000.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 3 avril 2017)	7'290'618.90	7'441'493.75
RP (prêt à terme fixe avec échéance au 31 décembre 2017)	4'950'000.00	0.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 6 mai 2018)	3'046'418.05	0.00
Total des emprunts garantis par l'Etat	20'287'036.95	12'441'493.75

11 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au fonds d'égalisation	3'368'825.72	5'219'406.63
Attribution au fonds d'égalisation	-278'306.00	-1'271'080.00
Excédent de recettes après attribution au fonds d'égalisation (montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)	3'090'519.72	3'948'326.63

12 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution	5'745'205.00	4'474'125.00
Attribution au fonds d'égalisation	278'306.00	1'271'080.00
Total	6'023'511.00	5'745'205.00
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA (2013 = 5% de CHF 120'470'223.03) (2012 = 5% de CHF 114'904'105.23)	6'023'511.00	5'745'205.00

13 Evaluation des risques

En 2013, le Conseil de Direction s'est réuni pour réviser le catalogue des risques. Les mesures permettant de réduire leur probabilité de survenance ou de limiter leur impact sont identifiées et font l'objet d'un suivi. Parmi ces mesures figurent plusieurs projets actuellement en cours et dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2015.

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2013	Emplois	Sources
Revenus		<u>132'080'407.87</u>
Financement cantonal		120'470'223.03
Produits d'hébergement		6'207'658.76
Produits des frais médicaux		737'997.40
Autres produits - facturations diverses		1'079'549.90
Revenus des requérants		3'427'931.55
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		157'047.23
Charges	<u>125'411'056.67</u>	
Assistance financière	22'613'975.24	
Frais d'hébergement	29'339'121.91	
Frais médicaux	25'233'961.12	
Charges salariales	42'124'109.66	
Autres frais généraux	6'098'949.49	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	939.25	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		<u>6'669'351.20</u>
Variation des comptes de bilan (Fonds de roulement)	<u>9'385'572.03</u>	<u>379'097.93</u>
Variation des réalisables à court et moyen terme	24'367.05	
Variation des actifs transitoires	726'872.02	
Variation des dettes à court terme	8'634'332.96	
Variation des passifs transitoires		379'097.93
Flux de trésorerie prov. du Fonds de roulement		<u>-9'006'474.10</u>
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		<u>-2'337'122.90</u>
Investissements	<u>15'908'573.45</u>	<u>0.00</u>
Augmentation des investissements sur informatique	340'719.50	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	130'412.43	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	32'096.10	
Augmentation des investissements sur véhicules	37'200.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	1'126'296.95	
Augmentation des investissements sur immeubles	14'241'848.47	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		<u>-15'908'573.45</u>
Variation des dettes à long terme	<u>528'491.20</u>	<u>13'326'688.95</u>
Variation des emprunts hypothécaires et autres		13'326'688.95
Variation de la créance postposée	528'491.20	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		<u>12'798'197.75</u>
Variation nette des disponibilités	<u>-5'447'498.60</u>	
Disponibilité au début de l'exercice	6'572'117.49	
Disponibilité à la fin de l'exercice	1'124'618.89	
Variation nette	<u>-5'447'498.60</u>	

FLUX DE FONDS en francs suisses

Exercice 2012

	Emplois	Sources
Revenus		<u>126'788'292.61</u>
Financement cantonal		114'904'105.23
Produits d'hébergement		6'269'265.91
Produits des frais médicaux		761'201.75
Autres produits - facturations diverses		1'154'515.70
Revenus des requérants		3'106'594.50
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		592'609.52
Charges	<u>119'735'200.68</u>	
Assistance financière	21'942'096.83	
Frais d'hébergement	29'497'992.51	
Frais médicaux	23'890'568.43	
Charges salariales	37'897'979.95	
Autres frais généraux	6'506'304.51	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	258.45	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		<u>7'053'091.93</u>
Variation des comptes de bilan (Fonds de roulement)	<u>7'672'825.98</u>	<u>4'741'716.12</u>
Variation des réalisables à court et moyen terme	1'066'557.75	
Variation des actifs transitoires	6'606'268.23	
Variation des dettes à court terme		4'707'904.94
Variation des passifs transitoires		33'811.18
Flux de trésorerie prov. du Fonds de roulement		<u>-2'931'109.86</u>
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		<u>4'121'982.07</u>
Investissements	<u>8'332'091.19</u>	<u>0.00</u>
Augmentation des investissements sur informatique	108'537.19	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	59'578.77	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	75'633.85	
Augmentation des investissements sur véhicules	40'324.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	350'129.60	
Augmentation des investissements sur immeubles	7'697'887.78	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		<u>-8'332'091.19</u>
Variation des dettes à long terme	<u>1'342'684.55</u>	<u>7'269'197.30</u>
Variation des emprunts hypothécaires et autres		7'269'197.30
Variation de la créance postposée	1'342'684.55	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		<u>5'926'512.75</u>
Variation nette des disponibilités	<u>1'716'403.63</u>	
Disponibilité au début de l'exercice	4'855'713.86	
Disponibilité à la fin de l'exercice	6'572'117.49	
Variation nette	<u>1'716'403.63</u>	

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 249 45 55
Téléfax +41 58 249 45 65
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de profits et pertes, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 19 mai 2014

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de fonds et de l'annexe.

